Contes et Nouvelles

LA PEUR

C'était l'hiver dernier, dans une forêt du nord-est de la France. La nuit vint deux heures plus tôt, tant le ciel était sombre. J'avais pour guide un paysan qui marchait à mon côté, par un tout petit chemin, sous une voûte de sapins dont le vent déchaîné tirait des hurlements. Entre les cimes, je voyais courir des nuages éperdus qui semblaient fuir devant une épouvante. Parfois, sous une immense rafale, toute la forêt s'inclinait dans le même sens avec un gémissement de souffrance; et le froid m'envahissait, malgré mon pas rapide et mon lourd vêtement.

Nous devions souper et coucher chez un garde forestier dont la maison n'était plus éloignée de nous. J'allais là pour chasser.

Mon guide, parfois, levait les yeux et murmurait : « Triste temps! » Puis il me parla des gens chez qui nous arrivions. Le père avait tué un braconnier deux ans auparavant et, depuis ce temps, il semblait sombre, comme hanté d'un souvenir. Ses deux fils, mariés, vivaient avec lui.

Les ténèbres étaient profondes. Je ne voyais rien devant moi, ni autour de moi, et toute la branchure des arbres entrechoqués emplissait la nuit d'une rumeur incessante. Enfin, j'aperçus une lumière et bientôt mon compagnon heurtait une porte. Des cris aigus de femmes nous répondirent. Puis, une voix d'homme, une voix étranglée demanda : « Qui va là? » Mon guide se nomma. Nous entrâmes. Ce fut un inoubliable tableau.

Un vieux homme à cheveux blancs, à l'œil fou, le fusil chargé dans la main, nous attendait debout au milieu de la cuisine, tandis que deux grands gaillards, armés de haches, gardaient la porte. Je distinguai dans les coins sombres deux femmes à genoux, le visage caché contre le mur.

On s'expliqua. Le vieux remit son arme contre le mur et ordonna de préparer ma chambre; puis, comme les femmes ne bougeaient point, il me dit brusquement :

— Voyez-vous, monsieur, j'ai tué un homme il y a deux ans, cette nuit. L'autre année, il est revenu m'appeler. Je l'attends encore ce soir.

Puis il ajouta d'un ton qui me fit sourire :

— Aussi, nous ne sommes pas tranquilles.

Je le rassurai comme je pus, heureux d'être venu justement ce soir-là, et d'assister au spectacle de cette terreur superstitieuse. Je racontai des histoires et je parvins à calmer à peu près tout le monde.

Près du foyer, un vieux chien, presque aveugle et moustachu, un de ces chiens qui ressemblent à des gens qu'on connaît, dormait le nez dans ses pattes.

Au dehors, la tempête acharnée battait la petite maison et, par un étroit carreau, une sorte de judas placé près de la porte, je voyais soudain tout un fouillis d'arbres bousculés par le vent à la lueur de grands éclairs.

Malgré mes efforts, je sentais bien qu'une terreur profonde tenait ces gens, et chaque fois que je cessais de parler, toutes les oreilles écoutaient au loin. Las d'assister à ces craintes imbéciles, j'allais demander à me coucher, quand le vieux garde tout à coup fit un bond de sa chaise, saisit de nouveau son fusil, en bégayant d'une voix égarée : « Le voilà! le voilà! Je l'entends! » Les deux femmes retombèrent à genoux dans leurs coins en se cachant le visage; et les fils reprirent leurs haches. J'allais tenter encore de les apaiser, quand le chien endormi s'éveilla brusquement et, levant sa tête, tendant le cou, regardant vers le feu de son œil presque éteint, il poussa un de ces lugubres hurlements qui font tressaillir les voyageurs, le soir, dans la campagne. Tous les yeux se portèrent sur lui, il restait maintenant immobile, dressé sur ses pattes comme hanté d'une vision, et il se mit à hurler vers quelque chose d'invisible, d'inconnu, d'affreux sans doute, car tout son poil se hérissait. Le garde, livide, cria :

— Il le sent! il le sent! il était là quand je l'ai tué. » Et les deux femmes égarées se mirent, toutes les deux, à hurler avec le chien.

Malgré moi, un grand frisson me courut entre les épaules. Cette vision de l'animal dans ce lieu, à cette heure, au milieu de ces gens éperdus, était effrayante à voir.

Alors, pendant une heure, le chien hurla sans bouger; il hurla comme dans l'angoisse d'un rêve; et la peur, l'épouvantable peur entrait en moi; la peur de quoi? Le sais-je? C'était la peur, voilà tout.

Nous restions immobiles, livides, dans l'attente d'un événement affreux, l'oreille tendue, le cœur battant, bouleversés au moindre bruit. Et le chien se mit à tourner autour de la pièce, en sentant les murs et gémissant toujours. Cette bête nous rendait fous! Alors, le paysan qui m'avait amené se jeta sur elle, dans une sorte de paroxysme de terreur furieuse et, ouvrant une porte donnant sur une petite cour, jeta l'animal dehors.

Il se tut aussitôt; et nous restâmes plongés dans un silence plus terrifiant encore. Et soudain, tous ensemble, nous eûmes une sorte de sursaut : un être glissait contre le mur du dehors vers la forêt; puis il passa contre la porte, qu'il sembla tâter, d'une main hésitante; puis on n'entendit plus rien pendant deux minutes qui firent de nous des insensés, puis il revint, frôlant toujours la muraille; et il gratta légèrement, comme ferait un enfant avec son ongle; puis soudain une tête apparut contre la vitre du judas, une tête blanche avec des yeux lumineux comme ceux des fauves. Et un son sortit de sa bouche, un son indistinct, un murmure plaintif.

Alors un bruit formidable éclata dans la cuisine. Le vieux garde avait tiré, et aussitôt les fils se précipitèrent, bouchèrent le judas en dressant la grande table qu'ils assujettirent avec le buffet.

Et je vous jure qu'au fracas du coup de fusil que je n'attendais point, j'eus une telle angoisse du cœur, de l'âme et du corps, que je me sentis défaillir, prêt à mourir de peur.

Nous restâmes là jusqu'à l'aurore, incapables de bouger, de dire un mot, crispés dans un affolement indicible.

On n'osa débarricader la sortie qu'en apercevant, par la fente d'un auvent, un mince rayon de jour.

Au pied du mur, contre la porte, le vieux chien gisait, la gueule brisée d'une balle.

Il était sorti de la cour en creusant un trou sous une palissade.

L'homme au visage brun se tut; puis il ajouta :

— Cette nuit-là, pourtant, je ne courus aucun danger; mais j'aimerais mieux recommencer toutes les heures où j'ai affronté les plus terribles périls, que la seule minute du coup de fusil sur la tête barbue du judas.

GUY DE MAUPASSANT.

Mort du romancier Pierre Maël

Paris, 29 juin. — On annonce la mort de M. Pierre Maël, auteur de nombreux romans pour la jeunesse.

L'assassinat de la cabaretière DE LENS

La B. M. suit une piste sérieuse

Le Parquet de Béthune, représenté par MM. Billet, juge d'instruction, Ledoux, substitut du procureur de la République, Dawez, greffier, est descendu à Lens et a procédé aux constatations dans le baraquement où Eugénie Fleury a été assassinée par des individus restés jusqu'ici introuvables.

Les traces laissées dans le débit où a eu lieu une courte lutte entre la victime et ses agresseurs, se bornent à quelques empreintes qui ont été soigneusement relevées.

Nous croyons savoir qu'aucun indice important n'a été découvert, qui permette de retrouver les assassins.

Pendant ce temps, M. le docteur Quénée, médecin-légiste, procédait à l'autopsie qui a révélé que la mort était due à la strangulation. Comme nous l'avions indiquée, la malheureuse a été d'abord étourdie d'un coup de billot en bois, puis achevée en serrant autour de son cou une corde et un fil métallique.

La Brigade mobile, ayant à sa tête M. Vasseur, a été appelée à continuer les recherches commencées par M. Maris, secrétaire de police de Lens, dont l'enquête, habilement menée dès les premières heures, a conduit à une piste des plus sérieuses. Deux individus dont on possède le signalement, et qui fréquentaient depuis quelque temps assidûment l'estaminet Fleury, sont activement recherchés. Ils ont d'ailleurs disparu depuis le jour du crime et les charges les plus graves pèsent sur eux.

On n'avait pu encore établir avec certitude l'heure à laquelle le crime a été commis. Nous avons dit que les voisins avaient vu pour la dernière fois Eugénie Fleury à huit heures du matin. Or, d'autres personnes, sans voir la cabaretière, ont pu apercevoir, à midi et demi, par la porte du débit grande ouverte, deux individus qui répondent précisément au signalement de ceux que l'on recherche.

D'autre part, un autre témoin, qui passait en face de l'estaminet vers trois heures, affirme avoir vu la porte fermée et entendu un coup violent frappé de l'intérieur contre cette porte, comme si, — dit-il, — un corps humain était tombé dessus.

Le fait l'a tellement surpris qu'il en a fait part aussitôt à un débitant du voisinage.

L'ensemble de ces dépositions permettrait donc de situer très exactement l'heure à laquelle le crime aurait été commis.

Les obsèques d'Eugénie Fleury ont eu lieu lundi, au cimetière de Lens. La victime, qui était âgée de 40 ans, — elle est née en 1880 — était originaire de Bully-Grenay. Elle appartient à une très bonne famille d'honnêtes ouvriers mineurs, que cet événement tragique a profondément affligés. Son fils, qui appartient à l'armée du Levant, a été prévenu du malheur qui le frappe.

La situation financière mondiale

LE CONSEIL DE LA SOCIETE DES NATIONS LA DISCUTERA A BRUXELLES LE 23 JUILLET.

Paris, 29 juin. — Le Conseil de la Société des Nations a décidé de fixer au 23 juillet la réunion de la Conférence financière internationale de Bruxelles. Le résultat des négociations qui se poursuivront à Spa au sujet de la fixation de l'indemnité due par l'Allemagne et de ses modalités de paiement devra être communiqué au Conseil de la Société des Nations avant la réunion de la Conférence financière, afin que cette dernière puisse utilement discuter différents problèmes relatifs à l'émission d'un emprunt international, l'assainissement de la circulation fiduciaire, le relèvement des changes, etc...

M. Léon Bourgeois représentant de la France au Conseil de la Société des Nations, a adressé au Président du Conseil une lettre en ce sens, lettre qui se termine ainsi :

J'ajoute que cette conférence se proposant de discuter la situation financière mondiale, le Conseil sera nécessairement amené à inviter l'Allemagne à s'y faire représenter. Mais la forme d'invitation qui lui sera adressée et les conditions de sa représentation ne seraient arrêtées qu'après la réunion de Spa, le Conseil espérant que le Conseil suprême des Alliés sera à ce moment en mesure de lui fournir notification des arrangements intervenus.

Une rixe sanglante à Haubourdin

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier l'admission à l'Hôpital de la Charité d'un sieur Pollin, 35 ans, d'Haubourdin, atteint de plusieurs coups de couteau à la poitrine. En raison de son état grave, la victime n'avait pu désigner ses agresseurs.

Voici comment les faits se sont produits :

Dans un café de la place Sadi-Carnot, à Haubourdin, où se trouvaient dimanche soir M. et Mme Pollin, ainsi que M. Pandor d'Hooghe, des soldats, les nommés Pierre Danne, Joseph Boisy, et Henri Bourguignon, du 509me chars d'assaut, en garnison au fort d'Hallennes-lez-Haubourdin, étaient attablés, et dans un complet état d'ivresse.

M. Pollin ayant fait remarquer à sa femme la mauvaise tenue des poilus, une discussion s'engagea.

Fou de colère, le soldat Bourguignon s'avança sur les civils et menaça de les éventrer. Ceux-ci réussirent à sortir du café, suivis des énergumènes.

Dans la rue, une courte lutte s'engagea au cours de laquelle M. Pollin fut atteint de deux coups de poignard au thorax. Quant à M. d'Hooghe, il ne fut que légèrement atteint.

C'est à la suite de cet incident que M. Pollin fut transporté à la Charité.

Prévenus vers une heure du matin, les gendarmes Ledoux et Cohain se mirent à la recherche des agresseurs qu'ils arrêtèrent et conduisirent lundi matin au Quartier-Général, à Lille. Bourguignon a passé des aveux complets.

Les vols au camp de Zeneghem et de Calais

Nombreuses arrestations

M. Perthuis, juge d'instruction, a signé plusieurs mandats d'arrêt, concernant des individus occupant une certaine situation sociale, et compromis dans l'affaire des vols des camps de Zeneghem et de Calais.

Plusieurs arrestations ont été opérées par M. Léger, commissaire de la brigade mobile, qui depuis 15 jours, est occupé à débrouiller l'écheveau de cette affaire compliquée.

Le magistrat a appréhendé, outre les trois mécaniciens du camp de Zeneghem, les nommés Bianchi et Black, le premier ancien officier russe, le second ancien officier anglais, au service des passeports.

Black est l'auteur du vol d'une limousine, commis en avril dernier à Abbeville. Cette voiture fut vendue pour une somme insignifiante à un ingénieur de Neuilly : M. Vincent, par l'intermédiaire d'un autre ingénieur parisien nommé Bussun.

C'est ce dernier qui avait fait enlever du camp de Zeneghem, par deux de ses conducteurs, Sarles et Lambert, les deux motos-pompes et le matériel retrouvé à Paris par M. Léger, au cours de son enquête.

L'Allemagne peut et doit payer le coût de la reconstruction de nos Régions

Ainsi s'exprime M. Loucheur dans son Rapport

Paris, 29 juin. — On distribuera demain à la Chambre le rapport de M. Loucheur sur les comptes de dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution du traité de paix.

Le député du Nord envisage tout d'abord dans ce document les dommages causés par la guerre dont la réparation nous est due en vertu du traité.

« Comme nous le disions lors des négociations de paix, écrit-il, la France ne réclame que ce qui lui est légitimement dû. Elle a accepté l'intervention de la Commission des réparations parce qu'elle n'a rien à cacher, rien à dissimuler, qu'elle ne craint pas de soumettre au jugement impartial du monde la note douloureuse et lourde des réparations auxquelles elle doit faire face, mais elle demande, et elle a le droit de demander qu'aucune parole ne soit prononcée à la légère qui puisse laisser croire qu'une exagération quelconque ait été commise par elle.

» Pour notre part, nous nous abstiendrons de donner d'autres chiffres que celui de 210 milliards de francs qu'a prononcé récemment le chef de notre Gouvernement pour les dommages aux personnes et aux biens. Il représente, à notre avis, un minimum et ne comporte pas un grand nombre de dommages soi-disant indirects que l'équité nous autoriserait à réclamer.

» La tâche de reconstruction de nos régions du Nord et de l'Est, poursuit le rapporteur, se révèle à nous chaque jour plus grande, chaque jour plus lourde. L'Allemagne peut et doit en payer le coût.

» Nous avons donné à la Chambre, lorsque le traité de paix fut discuté, les raisons qui nous permettent de croire que la capacité de l'Allemagne dans l'avenir sera telle qu'elle pourra faire face aux obligations du traité. Le développement de son industrie, de son agriculture, l'exemple même du relèvement rapide de la France après la défaite de 1871, sont autant de raisons qui doivent nous confirmer dans cette conviction.

» Rappelons-nous simplement que l'Allemagne n'a pas admis une diminution, si petite soit-elle, sur nos engagements de 1871, que nous avons dû payer jusqu'au dernier centime d'une somme colossale pour l'époque et qui, loin de représenter la réparation des dommages matériels causés, était un tribut exigé par le vainqueur ».

M. Loucheur examine ensuite brièvement les dommages causés aux biens français à l'étranger et aborde l'examen de l'exécution du traité.

Le rapporteur fait ensuite l'étude détaillée des livraisons de toutes sortes effectuées par l'Allemagne, et il s'attache plus particulièrement aux livraisons de charbon qui sont essentielles pour le relèvement économique du pays. Il résulte des chiffres fournis qu'en ne considérant que la période des cinq mois qui se sont écoulés depuis la mise en vigueur du traité et en se tenant au minimum de 1.666.000 tonnes par mois prévu par ce traité, à fin mai, l'Allemagne serait en retard de près de 3.000.000 de tonnes à fin mai, en admettant qu'on porte à son profit sur ces cinq premiers mois toutes les fournitures qu'elle avait faites par anticipation.

Ce retard ne fait que s'aggraver, puisque les expéditions journalières du début de juin ne dépassent pas 20.000 tonnes. Des mesures s'imposent d'urgence. Dores et déjà on peut dire que l'application des articles 17 et 18 de l'annexé nº 2 s'impose.

Le paiement des dommages

M. Loucheur examine aussi longuement l'effort financier de la France en faveur des régions libérées et de leur reconstitution. Il s'élève notamment contre la réduction qui avait été proposée de 2 milliards et demi sur les crédits affectés au paiement d'indemnités de dommages de guerre et d'avances imputables sur ces indemnités. Il pense qu'il eût été opportun de prévoir dans la loi de finance un article donnant la faculté aux sinistrés en accord avec le Ministre des Finances, de remplacer le mode de paiement prévu par la loi d'avril 1919, par le paiement par annuités. Il est persuadé qu'un grand nombre de sinistrés, surtout de ceux qui le sont pour des sommes importantes n'hésiteraient pas à apporter à l'état le concours de leur crédit personnel pour que le produit des emprunts directs d'Etat puisse être affecté de préférence aux petits sinistrés.

Mais, ajoute le rapporteur, aller jusqu'à obliger les sinistrés à accepter le mode de paiement par annuités, ce serait revenir sur des engagements formels qui ont été pris et confirmés par la loi, ce qui soulèverait des protestations unanimes de nos malheureux compatriotes.

Il en conclut que l'examen total non seulement du budget spécial des régions libérées, mais de toutes les dépenses du budget ordinaire et extraordinaire s'impose si la France veut respecter ses engagements.

M. Loucheur envisage également la création d'un budget spécial et de comptes spéciaux pour les régions libérées et dans sa conclusion il insiste énergiquement pour que les quelques milliards nécessaires à la continuation des travaux soient procurés par le Ministre des Finances, dut-on faire appel par ailleurs à des compressions considérables sur le budget.

« C'est, écrit-il, de la remise en marche complète de nos établissements industriels du Nord et de l'Est que dépend la reprise de l'activité générale de ces régions et en même temps le rétablissement de la balance commerciale en France. On ne saurait trop dire et répéter que c'est de la reconstitution rapide de l'industrie et de l'agriculture dans les régions du Nord et de l'Est, de la renaissance de leur vie si intense d'autrefois, que dépend la valeur financière de la France.

« Appliquer la loi des dommages de guerre sans hésitation et sans détour, réprimer énergiquement tous les abus, contrôler rigoureusement l'emploi des fonds dépensés, c'est travailler à la prospérité de toute la France ».

Pour la reconstitution de nos sociétés musicales

UN APPEL

Les présidents des fédérations des sociétés musicales du Nord et de l'Est viennent de former un comité qu'ils ont placé sous le patronage du ministre des Beaux-Arts, des personnalités politiques des régions libérées, ainsi que des principales notabilités du monde musical.

Ce comité a pour but de faire appel à l'esprit de solidarité des sociétés françaises non atteintes par la guerre et des sociétés des pays amis ou alliés, pour qu'elles organisent des concerts ou des souscriptions dont le produit sera affecté à la reconstitution des sociétés musicales du Nord et de l'Est.

AUX CONSEILS DE GUERRE

Victime et complice de Richard-le-Traître

Hier, devant le 1er Conseil de guerre de Lille, présidé par M. le colonel Rahoult, comparaissait le nommé Léon Ferrant, âgé de 39 ans, demeurant à Paris, 31, rue Haupoul, inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

La prévention lui reprochait :

1. D'avoir, en 1915, à Anvers, dévoilé à un agent de la police secrète allemande qu'il ne connaissait pas, tout le fonctionnement du service d'espionnage anglais de Folkestone, en Belgique, et en France, dont il faisait partie.

2. D'avoir, aux mêmes date et lieu, dénoncé aux boches, Radino, commissaire de police à Berghem-les-Anvers, comme lui ayant remis une fausse carte d'identité servant de passeport.

3. D'avoir, également dénoncé ce même Radino, comme détenteur d'explosifs destinés à faire sauter des bâtiments occupés par l'ennemi et à opérer diverses destructions, — dénonciations qui amenèrent l'arrestation du dit commissaire, et sa condamnation à la peine de mort, commuée en 15 années de travaux forcés.

A l'audience, les explications du prévenu sont excessivement simples : résidant à Wervicq (Belgique), avant la guerre, et n'ayant pu rentrer en France, au moment de la mobilisation, Léon Ferrant entra au service du contre-espionnage anglais, dont le siège se trouvait à Folkestone, et fut chargé de différentes missions dans la région de Courtrai. Il rendit, d'ailleurs, différents services qui furent appréciés de l'armée britannique.

Malheureusement, sa mission fut éventée par les boches, il essaya de passer en Hollande; n'ayant point réussi, il échoua à Anvers. C'est alors qu'il se mit au service de Radino, qui lui confia son dessein de faire sauter l'habitation du gouverneur allemand. Ceci se passait le 27 septembre 1915; et le projet devait être mis à exécution le lendemain à 10 heures.

Malheureusement — et comme par hasard — ce lendemain, 28 septembre, Ferrant rencontrait au Jardin Botanique d'Anvers un agent allemand, le traître Louis Richard, le dénonciateur du Comité Jacquet, de Lille, et lui confiait les projets de Radino. Mis en arrestation, il écrivit une lettre de dénonciation contre le commissaire de police, qui fut arrêté après une perquisition opérée dans son bureau, où furent découverts les explosifs destinés à faire sauter l'hôtel du gouverneur.

Après réquisitoire de M. le commandant Weber, commissaire du Gouvernement, et une excellente plaidoirie de Mº Philippe Kah, avocat, qui s'efforça de représenter son client comme une malheureuse victime de Richard et demanda la disqualification de l'accusation d'intelligences, en correspondance avec l'ennemi, le Conseil, faisant droit à sa demande, et écartant l'article 77 du Code pénal, condamna Ferrant Léon, qui a eu la langue beaucoup trop longue, à la peine de 5 ans de prison avec sursis, en application de l'article 78 du Code pénal.

ENCORE UNE DENONCIATRICE

A l'audience du 1er Conseil de guerre d'aujourd'hui comparaîtra la nommée Allard Léonie, de Viesly, inculpée d'avoir signalé à l'autorité allemande des jeunes gens de la même localité qui étaient partis en fraude chercher du ravitaillement.

L'instruction de cette affaire a été faite par le lieutenant Mallein.

OU EST CETTE DENONCIATRICE ?

A l'audience d'hier du 1er Conseil de Guerre devait comparaître Elise Occulisse, femme Raux, ménagère à Neuvilles-sur-l'Escaut, prévenue d'intelligences avec l'ennemi, pour avoir dénoncé plusieurs jeunes filles de sa commune qui refusaient de travailler pour les boches.

L'accusée n'ayant point déféré au mandat de comparution qui lui fut signifié le 11 juin 1920, alors qu'elle était en liberté provisoire, le Conseil, par six voix contre une, décida que l'affaire serait remise à une audience ultérieure.

BLANQUART IRA A CLAIRVAUX

Louis Blanquart, demeurant à Lille, rue Henri-Kolb, qui s'était pourvu en cassation contre le jugement du Conseil de Guerre du 3 mai dernier, qui l'avait condamné à la peine de 5 années de détention pour intelligences avec l'ennemi, vient de recevoir la signification que son pourvoi avait été rejeté par la Cour Suprême. Il devra donc accomplir sa peine.

En ce qui concerne l'exécution de sa peine, nous croyons savoir que la détention simple s'accomplit dans la maison de force de Clairvaux, département du Jura.

LILLE

L'idéale grève !!...

Mes frères, nous voilà bien!... Un mal épouvantable qui sèmera la terreur, nous menace!... Nous ne sommes pas blancs!...

Figurez-vous que d'ici peu de jours nous sommes menacés de la plus terrible de toutes les grèves..., une grève d'huissiers!...

Ça, par exemple!... c'est la fin de tout!... Car enfin, somme toute, on s'imagine mal notre société individualiste actuelle existant sans huissiers.

Plus d'huissiers!... bon Dieu!... mais c'est la fin de tout arbitraire!... Et qui donc fera les saisies, je vous le demande?... Par qui les propriétaires rapaces feront-ils f...r à la porte les pauvres diables ne pouvant plus payer loyer?...

Depuis quelque temps d'ailleurs, les huissiers battent de l'aile. C'est ainsi que ceux du Palais de Justice, depuis quelques six mois environs, ne trouvent plus de scribes pour prendre copie des jugements, et étant pour cette cause surchargés de besogne, ont demandé la permission de ne plus assister aux audiences.

Il faut vous dire que les dits scribes étaient payés généreusement selon le tarif mirifique de 0 fr. 40 pour 1.200 syllabes. Tout comme des baudets rétifs, les pauvres scribes ont fini logiquement par se coucher dans les brancards et ont refusé catégoriquement de se laisser « étriller » plus longtemps.

Ceci pourtant n'était qu'une escarmouche!... Or, voici que nous apprenons que les huissiers eux-mêmes sont sur le point de fermer boutique.

Le motif?...

C'est bien simple!... Ces messieurs ne peuvent plus trouver de gogos qui, au tarif de 1 fr. 40 pour trois heures, consentent à leur servir de témoins dans les saisies mobilières qu'ils opèrent avec tant de maëstria pour le compte de « proprios ».

C'est l'abomination de la désolation..., que je vous dis! Vous comprenez bien que du jour où les pauvres bougres ne consentent plus à se desservir entre eux, ils ne reste plus à nos bons huissiers qu'à se mettre en grève.

Puisse cette grève être définitive!... Ce n'est certes pas mon ami « populo » qui s'en plaindra!...

Tout de même, pauvres huissiers!... Versons quelques larmes de crocodiles sur leur triste sort!...

G. GRATIONE.

Toujours les mêmes !

LES BOCHES N'ONT GUERE CHANGE... NI NOUS NON PLUS !!

Dans l' « Industriel Linier Allemand » du 17 juin, je lis à l'instant cette protestation des industriels boches qui me paraît à la fois plus que suggestive et digne d'être reproduite.

La note porte ce titre : « Les délégués des Etats de l'Entente visitent les chantiers industriels sans être accompagnés de représentants allemands ». Suivent les détails ci-dessous :

« Le bruit court avec persistance que des délégués des Etats alliés chargés de l'identification des machines enlevées en France et en Belgique se trouvant actuellement en Allemagne, agissent en vertu des pouvoirs à eux conférés, entrent dans les chantiers sans être accompagnés d'ingénieurs allemands.

» Dans certains établissements même, on les aurait admis sans qu'ils n'aient présenté leurs papiers, attestant leur pouvoir.

» Cet inconvénient repose sur une complète méconnaissance du protocole de Spa, dans lequel le droit fut formellement réservé au Gouvernement allemand, de faire accompagner les représentants étrangers par des délégués allemands de son choix.

» La Commission de reddition de matériel et machines use elle aussi formellement de ce droit.

Les certificats d'activité des officiers mentionnent en effet qu'ils ne peuvent entrer dans les chantiers sans être accompagnés de délégués allemands. Malheureusement, des certificats furent délivrés à certains officiers étrangers qui ne portaient pas cette réserve. En tout cas, quoiqu'il en soit, la « Commission d'Empire de l'Industrie allemande » ne peut donner à ses membres que le conseil de refuser catégoriquement l'entrée de leurs ateliers aux délégués alliés chargés de la récupération des machines réquisitionnées dans le Nord de la France et en Belgique, s'ils ne sont pas accompagnés de délégués allemands. Toute pratique contraire de la part des industriels allemands ferait peser sur eux les doutes les plus graves ».

Toujours les mêmes! Certes non, les Boches n'ont pas changé, mais malheureusement, nous n'avons guère changé non plus.

Toutes ces formalités étaient-elles de rigueur lors de l'enlèvement de nos machines ? Pour en rentrer en possession, il faut encore montrer « patte blanche » aujourd'hui.

Que serait-il advenu si nous avions été vaincus ?

TOUCHATOUT.

Un pendu en décomposition

Dans la matinée de mardi, vers sept heures et demie, M. Henri Delfontaine, né à Varcoing (Belgique), le 14 septembre 1861, exerçant la profession d'ouvrier agricole, vivant seul en garni, 119, rue du Faubourg de Roubaix, a été trouvé pendu dans sa chambre.

Le malheureux n'avait pas été aperçu par ses voisins depuis le vendredi 25 juin. Son corps se trouvait en état de décomposition.

Un commissaire de police, qui accompagnait un docteur, a procédé aux constatations légales.

A propos d'une lugubre trouvaille

UNE ENQUETE DIFFICILE

Nous avons relaté dernièrement la découverte de ce cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, dans les fortifications de la Porte d'Arras.

L'autopsie du petit corps pratiquée par M. le docteur Duthilleul, médecin-légiste, n'a donné aucun résultat, par suite de l'état de putréfaction dans lequel se trouvait le cadavre.

On a seulement pu établir que l'enfant était né viable.

La viande fraîche va-t-elle baisser à Lille ?

OUI, MAIS EN SEPTEMBRE, NOUS DECLARE M. VANHOUTTE, PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MARCHANDS BOUCHERS EN GROS, APRES EN AVOIR INDIQUE LES RAISONS.

La viande frigorifiée ayant dernièrement subi une légère baisse à l'Abattoir de Lille, nous nous sommes rendus hier auprès de M. Vanhoutte, président de la Chambre syndicale des marchands bouchers en gros, pour savoir si la viande fraîche n'allait pas, elle aussi, être atteinte par la vague de baisse tant attendue du public.

— Je ne crois pas, nous dit M. Vanhoutte, que la viande fraîche subira d'ici peu la baisse annoncée sur la viande frigorifiée, baisse bien minime encore, si l'on considère qu'à l'heure actuelle une diminution de 0 fr. 25 à la livre représente, aux taux d'avant guerre, en tout et pour tout une baisse de 0 fr. 05, le prix de vente de la viande étant plus que quintuplé depuis 1914.

Plusieurs raisons que le public ignore contribuent d'ailleurs à maintenir le prix de la viande à son taux élevé.

Pour que la viande baisse, il faut d'abord faciliter l'écoulement des cuirs qui s'amoncellent et dont le stockage prend des proportions inquiétantes.

LE STOCKAGE DES CUIRS

— Ici, à l'Abattoir de Lille, continue notre interlocuteur, on a en général un stock de cuirs d'un mois ; 2.000 à 3.000 peaux sont actuellement en magasin, qui subissent les freintes et la dépréciation occasionnées par les piqûres de la salaison.

Ce stockage extraordinaire a pour mobile la baisse des cuirs sur les marchés, et avant tout l'interdiction d'exportation des cuirs à l'étranger ordonnée par le Gouvernement.

Avant cette interdiction, l'Amérique achetait beaucoup, à l'encontre des tanneurs de la région, qui recevaient leurs contingents de la Reconstitution.

Parmi les tanneurs du voisinage, un seul, de Wattrelos, s'approvisionne ici, ce qui est de beaucoup insuffisant pour l'écoulement de nos stocks.

Devant cette situation, créée par l'Etat, nous sommes donc contraints de nous adresser à des acheteurs du Centre et du Midi, qui ne nous offrent que des prix de beaucoup inférieurs à ceux en vigueur auparavant. Les cuirs de veaux, notamment, qui se vendaient couramment à 15 et 20 francs le kilo, ne trouvent plus actuellement acquéreurs à aucun prix.

Quant aux cuirs de moutons, ce qu'on vendait 36 francs il y a un mois, vaut à peine 15 francs actuellement, et encore ce chiffre n'est-il pas définitif.

La viande de boucherie à la Villette a baissé, c'est indiscutable, mais les cuirs ont baissé dans une proportion bien plus forte encore, allant jusque 100 %. Dans des ventes importantes, comme celles d'Amiens et de Dijon, on n'a acheté uniquement que des quantités insignifiantes de cuirs provenant des vaches légères ; les autres sont restés pour compte aux vendeurs.

D'autre part, dans la saison d'été, d'autres articles comme les petits abats, la fraise, la tripe, les pieds, etc., qui constituent avec le cuir ce qu'on dénomme ordinairement le 5e quartier de la bête, ne se vendent pas non plus : on ne trouve acquéreur qu'à bas prix.

Il résulte que, pour les écouler, nous sommes obligés de les expédier à l'étranger et à bon compte, d'où dépréciation de leur valeur et perte brute à notre charge.

Cette marchandise étant achetée vivante au prix fort, constitue pour nous une perte que nous ne pouvons récupérer qu'en maintenant le prix de la viande à son taux actuel.

PAS DE BAISSE IMMEDIATE en PERSPECTIVE

— Cette situation, pourtant, ne durera pas indéfiniment. Ne prévoyez-vous pas une baisse prochaine ?

— Hélas! la question que vous me posez est bien délicate.

Si le Gouvernement n'avait pas voté la taxe de 1 fr. 10 % sur le chiffre d'affaires, peut-être pourrions-nous envisager une diminution prochaine des prix, mais comme cette taxe est applicable à partir de jeudi prochain, la baisse n'en pourra être que retardée.

C'est surtout sur la viande de boucherie, en effet, que les effets de cette taxe se feront sentir. Car la viande ne passe pas par moins de quatre intermédiaires, qui devront tous payer la taxe en question, avant qu'elle ne soit livrée au consommateur.

Deux vaches, par exemple, sont vendues 5.000 francs sur un marché. L'éleveur est exonéré, ne paie pas la taxe, par conséquent, mais le marchand expéditeur, premier intermédiaire, la paie. Le prix est donc majoré déjà de 55 fr. Il vend le bétail au commissionnaire de Paris, qui, lui, ne paie la taxe que sur son chiffre d'affaires propre, c'est-à-dire sur sa commission.

De là, le bétail passe entre les mains du chevillard : nouvelle taxe perçue qui, avec le bénéfice pris sur la base ne fait qu'augmenter le prix de la viande. Enfin, et en dernier lieu, le boucher, lui aussi, paiera sa taxe : de sorte que la viande atteindra fatalement un prix très élevé.

Si l'on ajoute au prix d'achat les frais de transport — un wagon qui se payait 110 francs en 1914 se paie actuellement 350 francs — l'on comprendra pourquoi le prix de la viande est plus élevé à Lille qu'à Paris, et pourquoi, en raison de la taxe, il ne fera que se maintenir jusqu'à ce que, par suite de l'abondance du bétail sur le marché, les prix soient diminués.

Quand une baisse se manifeste sur les marchés, continue M. Vanhoutte, on la signale ; mais la hausse, on la tait. C'est ainsi qu'au marché d'hier, à Paris, on ne compte que 4.000 bêtes, contre 6.000 au marché dernier, d'où une diminution d'un tiers du chiffre des bêtes qui amena une augmentation moyenne de 0 f. 75 au kilo.

LES PRIX NE BAISSERONT PAS AVANT SEPTEMBRE

— Dans ces conditions, continuons-nous,

FEUILLETON DU REVEIL DU NORD — Nº 89

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Ça m'a tellement intimidée que j'ai pas osé leur demander comment qu'ils s'appellent. Faudrait que Mademoiselle soye là... elle qui sait si bien causer...

— Qu'est-ce que ça veut dire, Jacques ? fit Amélie, prise tout à coup d'un pénible pressentiment. Des gens si huppés chez nous... je ne vois pas...

— A moins que... des parents d'un élève, peut-être ?

— On va voir ça, ma femme.

L'adjudant ouvrit la porte de son bureau en esquissant d'un geste machinal le salut militaire.

— C'est moi que vous demandez, madame ?

La princesse fit signe que la voix lui manquait, elle invita du geste son compagnon à s'expliquer. Yvan obtempéra.

— Tout d'abord, commença-t-il, nous vous prions d'excuser cette visite tardive. Le temps nous a manqué pour venir plus tôt.

Madame est la princesse Dolgorouka Smirnoff...

Jacques salua derechef, en répétant :

— Vous êtes sûr de ne pas vous tromper ? C'est bien à moi que vous désirez parler ?

— Je suis l'adjudant Aurèle.

— Parfaitement, l'adjudant Aurèle. Il est nécessaire que je vous pose quelques questions... pardonnez-moi.

— A vos ordres !

— Vous étiez, n'est-ce pas, sous-officier de génie avant d'être nommé adjudant à l'Ecole Polytechnique, et vous avez tenu garnison au Mont-Valérien ?

— Sans doute !

— C'est là que vous avez trouvé le matin du 1er mai 190[illegible] une petite fille âgée de six à sept mois ?

Jacques commença à comprendre.

Cette dame à cheveux blancs qui le regardait d'un air anxieux et que l'émoi bouleversait... cette grande dame chez lui... ah! on venait lui prendre sa fille.

Lorsque Amélie affirmait qu'elle ressemblait à une princesse elle ne se trompait pas la pauvre femme.

— Muguette! s'écria l'adjudant, c'est pour elle que vous venez !

— Hélas ! oui... Nous savons de quels soins vous l'avez entourée, quel amour passionné a préservé sa jeune existence des douleurs de la vie...

Mais il y a ici une femme accablée par le chagrin d'avoir perdu son fils mort à vingt ans, qui s'est retirée du monde pour le pleurer et n'a qu'un seul espoir, retrouver l'enfant de ce fils chéri...

Depuis qu'elle connaît l'existence de cette enfant elle la cherche... et...

Amélie courba tristement la tête.

— Et vous l'avez trouvée aujourd'hui, acheva-t-il d'une voix émue. Malheur de malheur !

Ouvrant brusquement la porte de communication il appela :

— Amélie, viens, viens vite !

La lingère jeta linon et ciseaux sur l'établi, elle accourut affolée.

— Qu'est-ce que c'est, Jacques ? Une mauvaise nouvelle ?

— Tout ce qui pouvait nous arriver de plus malheureux, ma femme, une catastrophe, et une vraie pour sûr.

On nous prend Muguette.

— On nous prend Muguette ? Qui ça ? Muguette est à nous, c'est notre fille.

— Oui ; n'empêche que voilà sa grand'mère, une princesse, et qu'elle vient la réclamer.

Devant la consternation d'Amélie, qui se laissa choir lourdement sur un siège, la voix étreinte, les jambes coupées, la grande dame eut une impulsion bien féminine et généreuse.

Elle saisit entre ses mains aristocratiques les mains rugueuses de l'ouvrière et, les appuyant contre son sein tumultueux :

— Madame... sentez comme mon cœur bat... Je souffre de la peine que je vous cause, j'aurais tant voulu vous l'éviter cette peine...

Hélas ! impossible. Je suis vieille, j'ai soixante ans, et la douleur d'avoir perdu tous les miens m'a vieillie avant l'âge.

Combien me reste-t-il de temps à passer sur cette terre ? Quelques années, peut-être seulement quelques mois.

N'est-il pas juste que ma petite-fille me ferme les yeux et qu'elle me donne un peu de joie, ma dernière joie ?

Ne vous fiez pas aux vaines apparences de la fortune... la fortune n'empêche pas d'avoir le cœur brisé et mon cœur a été brisé si souvent !

— Le mien l'est aujourd'hui pour de bon, avoua sourdement la mère adoptive de Muguette. Ah ! quel coup de massue sur mon pauvre crâne...

Dis, Jacques, qui est-ce qui aurait cru ça ? Notre petite qu'on s'est échinés à élever, à cajoler... qu'on croyait sans parents, sans personne...

Et voilà qu'au moment où elle est devenue une belle fille bien instruite, bien intelligente, au moment où elle nous fait honneur on nous l'enlève... et que c'est fini, on ne la verra plus !...

— Mais, chère madame, au nom du Père, ne proférez pas une hérésie semblable.

Muguette restera votre fille d'adoption et, Dieu merci, vous ne la perdrez pas tout entière.

La Russie n'est point au bout du monde... Vous viendrez la voir.

— Pensez-vous ! Est-ce qu'on peut ? Nous sommes des ouvriers, madame, je suis lingère, mon mari à son service ici...

On met de côté sou à sou pour le moment où il aura sa retraite, mais faire des voyages pareils nous n'en avons pas les moyens.

D'ailleurs, à quoi ça nous servirait-il sinon à nous crever le cœur davantage ? Voir Muguette brillante au milieu d'un tas de gens chics, Muguette qui aura bientôt pris des airs de princesse je vous en réponds ! Non, merci.

D'abord, qui sait ? Nous sommes trop communs, nous lui ferions honte.

— Mère, tais-toi, tu dis des méchancetés, et tu calomnies la petite.

Je suis tranquille, jamais elle n'aura honte de nous !

Ces mots attendrirent la lingère qui se mit à pleurer ce qui dénotait une détente bienfaisante de ses nerfs trop tendus.

Alors on s'expliqua plus en détail, le grand coup était porté.

L'amie d'Arenberg, docile aux conseils donnés, avait mis une sourdine à ses éclats de voix, à son autoritarisme.

Foncièrement bonne et généreuse d'âme, elle se penchait sur cette femme du peuple qui s'unissait à elle dans une même tendresse pour Muguette, elle devenait son amie, sa sœur, et ne prononça pas une seule fois le mot redoutable de récompense pécuniaire.

Yvan dit de quelle façon il avait appris l'existence de Muguette ; la princesse parla abondamment de son fils, de son Serge bien-aimé et elle faillit s'évanouir de saisissement lorsqu'on lui montra une photographie de sa petite-fille car elle retrouvait sur cette image bien des particularités familiales.

Aurèle et sa femme racontaient en toute simplicité leur attachement quasi-respectueux pour cette aristocratique fille au caractère décidé, à l'âme altière et d'une droiture presque farouche.

Le temps passait ainsi sans qu'on y prît garde, sans qu'on s'étonnât de ne pas voir rentrer la jeune fille.

Ce fut Julie qui vint troubler l'entretien et leur rendre à tous la notion de la réalité. Après avoir beaucoup tergiversé, voyant que le dîner se desséchait et que ses patrons semblaient avoir perdu la notion de l'heure elle se décida à frapper au bureau d'Aurèle.

— Je vous demande bien pardon, messieurs dames, s'excusa Julie, mais voilà qu'il va sonner neuf heures...

Est-ce que Mademoiselle vous avait prévenus qu'elle rentrerait tard ?

L'adjudant et sa femme firent un haut-le-corps.

— Neuf heures ! Neuf heures ! Et Muguette n'est pas là ! Et nous nous attardions à causer...

— Oh ! ces rues de Paris ! gémit Amélie... Il arrive tant d'accidents chaque jour. Pourvu que...

— Tu sais bien que la petite prend le métro aux Tuileries et qu'elle a juste la rue à traverser... Le métro a eu une panne entre deux gares.

— Jacques... tu me fais frémir... je me rappelle la catastrophe des Couronnes. Si ça avait recommencé sous la Seine et que notre petite ?

Ces répliques s'échangeaient hâtives, brèves, si bien que d'abord la princesse n'en fut pas affectée, mais devant le visage bouleversé des parents adoptifs, elle s'affola soudain, comprenant qu'il se passait quelque chose de grave.

L'absence de Muguette n'était donc pas normale ? La jeune fille courait donc un danger ?

— Sûr, il est arrivé quelque chose, affirma l'adjudant.

Muguette est la ponctualité même, et la maison où elle est employée ferme régulièrement entre sept heures un quart et sept heures et demie. Je cours rue Castiglione...

— Prenez l'auto, fit Arenberg ou plutôt. Je vous accompagne.

La vieille dame se leva, elle aussi voulait accompagner Jacques, mais d'un signe Yvan la supplia de rester.

Pouvait-on laisser seule avec son angoisse cruelle cette malheureuse femme ? Combien il serait généreux et noble de demeurer, de s'unir à elle pour la consoler, lui insuffler l'espérance.

Et la princesse obéit.

— Nous ne serons pas longtemps, affirma le Russe. Et surtout, mesdames, ne vous laissez point abattre. Si accident il y a, rien ne prouve que Muguette soit blessée.

Elle doit s'énerver autant que vous de l'inquiétude qu'elle cause. A bientôt.

Deux minutes plus tard, le moteur ronflait. Jacques avoua :

— Je suis horriblement tourmenté. Devant ma femme, je n'ai pas exprimé le fond de ma pensée, mais j'ai très peur que Muguette ne soit tombée dans un guet-apens.

Il y a quelques mois, elle dut quitter une maison où elle travaillait pour échapper aux poursuites du fils du patron.

Celui-ci, furieux d'être rabroué, jura de se venger... C'est une espèce de sournois qui affecte des airs de dignité et fait en cachette les quatre cent-dix-neuf coups, il est riche, obstiné...

— Voyez-vous qu'il ait soudoyé des malandrins et que... Oh ! non, non, j'aime mieux ne pas penser à une horreur pareille... Ce serait trop abominable, dit Aurèle.

L'ami de Jacobus ne trouvait rien à répondre mais il pensait... il pensait à cet étrange concours de circonstances qui, une fois encore, écartait Muguette de son abord.

(A suivre).